



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Séance du Conseil communal

Lundi 8 mai 2023, 19h30, Hôtel de Ville

Présidence : M. Jan-Matti Keller

Vice-présidence : Mme Joëlle Vuilloud

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : MM. Fritz Dennler et Thierry Rouiller

Scrutateur/trice suppléant/e : Mme Marylaure Sirna, M. Stephan Schwab.

Séance transmise sur ValTV

L'heure de convocation étant écoulée, M. le Président salue les membres du Conseil, la Municipalité, la presse, le public et les téléspectateurs.

Appel nominal

Membres présent/e/s : 45

Excusé/e/s : André David, Bounouar Benmenni, Ansgara Flade, Nicolas Guignard, Fabien Honsberger, Aftab Hussain Shah, Jean-Luc Lecoultre, Rahma Mangin, Julien Matthey, Fabia Meylan, Anna Mongiello, Françoise Reymond, Damien Rithner, Calina Shevlin.

Absents : Dominique Heini.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 06.2023 Prolongation du trottoir de la rue des Forges
6. Préavis 07.2023 Fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026
7. Postulat Adriane Bossy « Pour des protections hygiéniques en libre accès »
8. Election complémentaire d'un/e membre au CA de Sogébois SA
9. Election complémentaire d'un/e membre au CA de Brassus Bois SA
10. Présentation d'OPPAL – Organisation pour la protection des alpages
11. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du Président

- M. le Président a reçu le 29 mars dernier le postulat de Mme Adriane Bossy intitulé « Pour des protections hygiéniques en libre accès ».
- Les préavis sont désormais disponibles sur le nouveau site de la commune. Dès la prochaine séance la secrétaire enverra par courriel la convocation et la liste des commissions, les préavis et leurs annexes seront à télécharger directement sur le site internet.
- La prochaine séance du Conseil (26.06.23) débutera à 19h00, puis sera suivie d'un apéritif dinatoire afin de clore cette année de législature de manière amicale et conviviale.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic donne lecture des communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Préavis 06.2023 Prolongation du trottoir de la rue des Forges

M. le Président invite Mme Béatrice Kunz à monter à la tribune pour lire le rapport de la commission Adhoc. La commission propose d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées, avec la recommandation suivante à la Municipalité : modifier le secteur au niveau de la transition de limite en vitesse (50 à 30 km/h). Les aménagements proposés seraient : Bacs à fleurs de chaque côté de la chaussée, panneaux de signalisation annonçant la présence de piétons, luminosité différente de celle du reste de la route pour le candélabre proche de la traversée.

M. P.-O. Capt, Président de la commission des finances, est invité à lire le rapport rédigé par M. J.-L. Lecoultré. La commission des finances recommande d'approuver les conclusions telles que présentées.

La discussion est ouverte.

M. Eric RoCHAT s'étonne que la commune envisage de dépenser autant d'argent pour un ouvrage qui n'a pas été nécessaire jusqu'à ce jour. Ce trottoir de 60 m. coûtera environ CHF 1000.- le mètre linéaire.

Mme Paulette Reymond est inquiète au sujet de la sécurité dans ce quartier, surtout lorsque le campus AP sera complètement ouvert. Elle demande à la Municipalité d'être très attentive à la sécurité des habitants et des élèves.

M. Michel Vuilloud, Mpl, est aussi d'avis que les coûts sont élevés mais la sécurité est à ce prix.

M. Olivier Baudat, Syndic, rassure Mme Reymond sur la priorité de la Municipalité au sujet de la sécurité de tous les élèves scolarisés sur la commune.

M. Daniel Kaempf est d'avis que le travail ne sera pas terminé à la fin de ces travaux puisqu'un passage pour piétons lui semble nécessaire. Il encourage la Municipalité à en créer un.

M. Eric RoCHAT ne peut qu'abonder aux propos de M. Kaempf. D'autre part il relève que le prix payé à la propriétaire, CHF 100.- le m², alors que le terrain agricole dans le canton vaut plutôt CHF 10.- le m² est difficilement compréhensible, cette diminution de surface n'étant pas problématique pour la propriétaire.

M. Michel Vuilloud, Mpl, explique que la surface réelle du trottoir sera de 127 m². Le prix de CHF 100.- le m² est le prix habituel pratiqué par la commune en cas d'expropriation. Il n'y a que 9 m²

de terrain agricole, il estime que cela ne serait pas élégant de diminuer le prix pour une si petite surface.

En réponse à M. Kaempf, M. Vuilloud rappelle que les règles ne sont pas décidées par la commune. Il faut également savoir qu'un passage pour piétons n'est pas toujours une zone complètement sécuritaire puisque cela diminue la vigilance des piétons. Mais les démarches seront entreprises auprès du Canton.

M. P.-O. Capt, Président COFIN, ajoute que le coût du m² est un peu inférieur au coût habituel de construction de trottoir.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote :

- 1) Autorise la Municipalité à réaliser la prolongation du trottoir ;
OUI 45 NON 0 Abstentions 0
- 2) Alloue dans ce but un crédit de CHF 69'000.- à prélever sur les liquidités courantes ;
OUI 44 NON 0 Abstentions 1
- 3) Décide de porter cette dépense à l'actif du bilan – investissements du patrimoine administratif – compte 9141.80 Prolongation du trottoir de la Rue des Forges ;
OUI 45 NON 0 Abstentions 0
- 4) D'amortir sur l'exercice cet investissement par le compte de fonctionnement – compte 430.3311.80 Amortissement Prolongation du trottoir de la Rue des Forges ;
OUI 45 NON 0 Abstentions 0
- 5) Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 69'000.- dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.- de la législature 2021-2026
OUI 45 NON 0 Abstentions 0

M. le Président précise que par l'approbation des conclusions du préavis 06.2023, le Conseil communal approuve le projet routier de prolongation du trottoir de la Rue des Forges au sens de la Loi sur les Routes.

6. Préavis 07.2023 Fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026

M. le Président invite M. Christophe Piguet à monter à la tribune pour lire le rapport de la commission des finances. La commission propose d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote :

- 1) Fixe le traitement annuel du Syndic à CHF 102'505.- avec indexation au début de chaque année sur la base de l'indice du coût de la vie du mois d'octobre de l'année précédente ;

OUI 45 NON 0 Abstentions 0

- 2) Fixe le traitement annuel des Municipaux à CHF 51'779.-, avec indexation au début de chaque année sur la base de l'indice du coût de la vie du mois d'octobre de l'année précédente

OUI 45 NON 0 Abstentions 0

- 3) Fixe comme suit les indemnités servies aux Municipaux :

- ❖ Tarif horaire : CHF 50.- ;
- ❖ Frais de déplacement :
 - Forfait annuel de CHF 900.- pour les déplacements effectués à l'intérieur du district de la Vallée ;
 - CHF 0.70 le km pour les déplacements effectués en dehors du district de la Vallée
- ❖ Véhicule privé assuré en casco courses professionnelles par une assurance communale, pour les déplacements effectués dans le cadre du mandat ;
- ❖ Frais de téléphone : forfait annuel de CHF 500.-
- ❖ Course de la Municipalité : participation de la commune de CHF 250.- par année, par participant.

OUI 45 NON 0 Abstentions 0

- 4) Décide que, pour la retraite, les membres de la Municipalité sont affiliés auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de la caisse intercommunale de pensions (CIP), conformément aux dispositions de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)

OUI 45 NON 0 Abstentions 0

- 5) Décide que la Municipalité est autorisée à accorder, de cas en cas, une indemnité en cas de non-réélection, à titre de dédommagement d'un préjudice financier professionnel, jusqu'à concurrence maximale de l'équivalent de 6 mois de l'indemnité de base dans la fonction, déduction faite des indemnités chômage perçues.

OUI 45 NON 0 Abstentions 0

- 6) Décide que la part supplémentaire de la rétribution externe liée à une fonction dirigeante (Président de Conseil d'administration, Président d'un organisme intercommunal, d'une fondation ou d'une association) sera restituée au Municipal concerné, sur la base d'un décompte.

OUI 45 NON 0 Abstentions 0

7. Postulat Adriane Bossy « Pour des protections hygiéniques en libre accès »

M. le Président rappelle l'art. 32 de la loi sur les Communes qui dit qu'un membre du Conseil peut faire valoir son droit d'initiative en remettant sa proposition par écrit au Président.

Le postulat de Mme Bossy a été transmis le 29 mars dernier. Date à laquelle le Président en collaboration avec le Bureau l'a déclaré recevable.

Mme Bossy est invitée à présenter son postulat à la tribune. M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

M. le Président demande si 1/5^{ème} des membres souhaite le renvoi en commission, ce n'est pas le cas.

La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi à la Municipalité (selon art. 60 du règl. du Conseil) est soumise au vote :

OUI	36	NON	4	Abstentions	5
-----	----	-----	---	-------------	---

M. Olivier Baudat, Syndic, accuse réception de ce postulat et s'engage à ce que la Municipalité prépare une réponse dans le délai maximum d'une année.

8. Election complémentaire d'un/e membre au CA de Sogebois SA

M. JF. Capt, devenu Municipal doit être remplacé. M. Raymond Lavanchy propose au nom du groupe UDI Mme Calina Shevlin, il n'y a pas d'autre candidature, Mme Shevlin est élue tacitement.

La composition du Conseil d'administration de Sogebois SA est donc, pour la Municipalité : Olivier Baudat (Président), Isabelle Piguet, Jean-Fred Capt, Reynold Keusen, Lionel RoCHAT (Représentant des clients/Blancpain).

Pour le Conseil communal : Fritz Dennler, Christophe Piguet, Calina Shevlin.

9. Election complémentaire d'un/e membre au CA de Brassus Bois SA

M. JF. Capt, devenu Municipal doit également être remplacé. Lavanchy propose au nom du groupe UDI Mme Calina Shevlin, il n'y a pas d'autre candidature, Mme Shevlin est élue tacitement.

La composition du Conseil d'administration de Brassus Bois SA est donc, pour la Municipalité : Olivier Baudat (Vice-Président), Jean-Fred Capt.

Pour le Conseil communal : Stephan Schwab, Calina Shevlin.

Pour Audemars Piguet : Séverine Perusset (présidente), Christophe Gingsins, Stéphane Jaquier.

10. Présentation d'OPPAL – Organisation pour la protection des alpages

Mesdames Anne-Sophie Deville (Présidente) et Mélanie Sunier (Responsable infrastructure et communication) présentent le travail de cette association dont le but est d'effaroucher les loups qui s'approchent des troupeaux, afin de protéger le bétail et de permettre aux bergers et bergères de se reposer.

M. Rémy Bossert, amodiataire, témoigne avec reconnaissance avoir bénéficié de la présence de veilleurs bénévoles formés par Oppal pour protéger ses veaux.

Il est possible de s'inscrire comme bénévole sur leur site internet, les éleveurs peuvent également les contacter.

11. Divers et propositions individuelles

M. le Président ouvre la discussion.

M. Stéphane Raymond demande à M. Michel Vuilloud, Mpl des routes, s'il y a un projet pour rendre le carrefour de la Gloriette moins dangereux. D'autre part il remercie la Municipalité, M. le Secrétaire municipal et l'équipe communale pour le nouveau site internet de la commune qui est très pratique.

M. Vuilloud confirme que ce carrefour a été identifié comme dangereux, un rond-point est envisagé là-bas mais tout ne peut pas être réalisé en même temps.

M. Eric RoCHAT a eu le privilège d'assister à une journée d'information sur les martinets et les hirondelles à Nyon. Il y a un certain nombre de ces oiseaux dans notre commune (des hirondelles des cheminées et des hirondelle des fenêtres). Est-ce que la commune prévoit une action pour protéger ces oiseaux ?

Mme Piguet, Mple, explique que le Parc Jura vaudois a justement approché la commune pour mettre en place un programme de protection pour les hirondelles, les martinets ainsi que le rouge-queue à front blanc.

M. Matthieu Wenger demande quelle est la stratégie de la commune par rapport au bostryche.

M. Jean-Fred Capt, Mpl, informe que l'équipe forestière travaille à sauver et utiliser un maximum de bois que ce soit pour le chauffage à distance ou la vente via La Forestière. Il est clair que les 12'000 sylvies de bois sain que la commune pourrait couper cette année ne seront pas atteintes. Un petit secteur au-dessus des Grands Roches a été choisi pour ne pas intervenir et observer l'évolution. La forêt se renouvelle parfois mieux par elle-même.

M. le Président remercie M. Capt pour ses excellentes explications.

M. Désiré Rusovsky est constamment dérangé par un bruit venant du VIC, il demande s'il y a des normes lorsqu'une usine décide d'ajouter un élément qui peut produire du bruit ou des émanations pour le voisinage. M. Vuilloud, Mpl, investiguera à ce sujet. Concernant les ventilations, les entreprises horlogères évacuent surtout de la chaleur.

M. Rusovsky demande si l'installation de ventilations est soumise à autorisation. Mme Carole Dubois, Mple, confirme que les nouvelles installations doivent être annoncées à la commune

pour vérification. Dans certains cas la commune peut exiger des caissons anti-bruit afin de diminuer les nuisances.

M. Reynold Keusen précise qu'un contrôle devrait être effectué pour l'ensemble des bâtiments.

La parole n'étant plus demandée M. le Président clôt la discussion.

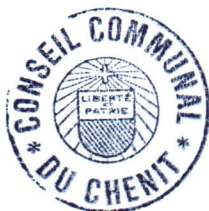
Il remercie les membres du Bureau et de l'Administration communale pour leur aide précieuse. Il remercie également les Conseillères et Conseillers, ainsi que la Municipalité pour tout le travail effectué et les débats.

La séance est levée à 21h20.

Jan-Matti Keller



Président



Françoise Messer



Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Rapport de la commission Adhoc – préavis 06.2023
- Rapport de la COFIN– préavis 06.2023
- Rapport de la COFIN– préavis 07.2023
- Postulat Adriane Bossy « Pour des protections hygiéniques en libre accès »